

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/01/2009

Présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER , Gilles DUMAS , Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON

Absents excusés : Michelle DODANE , Florent VALLOT , Paulina REQUENA

Secrétaire de séance : Christophe SIMON

P.L.U : CONCLUSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, AVIS FAVORABLE

L'enquête publique relative au projet de PLU s'est achevée le 13 décembre. Le commissaire enquêteur, Mme Joëlle COMTE, a émis un avis favorable sur le projet, avis qu'elle détaille à travers un rapport de conclusions remis récemment.

Sur la forme, elle indique que le déroulement de l'enquête s'est effectué dans le respect des dispositions prévues par la loi, notamment la concertation et la bonne information du public.

Sur le contenu du projet, Mme COMTE valide l'ensemble des orientations et des choix de zonages et de règlements, hormis la zone artisanale des Epinettes, reprenant ainsi la réserve apportée par le Préfet à son avis favorable (suppression de cette zone). Elle propose par ailleurs de classer une des trois zones à urbaniser (AU) en AU2, c'est-à-dire en zone d'urbanisation différée, de façon à mieux contrôler le rythme des constructions. Des réponses sont également apportées aux quelques demandes individuelles recueillies à l'occasion de l'enquête. Enfin Mme COMTE insiste sur une question essentielle : la nécessité de porter une attention particulière aux risques technologiques liés au site de dépôt pétrolier et au passage des canalisations d'hydrocarbures.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'avis de Mme COMTE, déjà examiné par la commission d'urbanisme. Sans décision formelle à ce stade, le Conseil identifie de premières orientations sur les options à retenir en réponse aux conclusions du rapport d'enquête.

A partir des conclusions de ce rapport, ainsi que des avis des services de l'Etat déjà recueillis, il revient désormais au Conseil Municipal d'apporter des adaptations au projet, sur avis de la commission d'urbanisme, puis d'approuver le PLU dans sa forme définitive.

Parallèlement à l'enquête publique PLU, une seconde enquête était conduite sur la révision du périmètre de protection de la mairie-lavoir (annexe au PLU). Les conclusions de cette enquête sont également favorables.

BUDGET 2009 : premières orientations budgétaires

Avant l'élaboration du budget 2009, qui devra être approuvé en mars, le Conseil municipal débat des premières orientations budgétaires, notamment des investissements à prévoir.

Certaines dépenses d'investissements concernant le budget 2009 pour tout ou partie sont déjà en cours de réalisation ou réalisées : la barrière de l'école maternelle, l'achat du tracteur et de la camionnette, l'enfouissement des réseaux dans certaines rues, l'éclairage public, la place du lavoir. Les principaux autres investissements à programmer sont la réfection de la voirie et la création d'une salle de repos à l'école maternelle. Un travail plus détaillé sur ces projets se réalise donc pour préciser les conditions de leur inscription au budget 2009.

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

La Commune encaisse un chèque de 1016 € correspondant aux remboursements de frais d'avocat suite aux dégradations commises en 2005 à l'école maternelle.

SUBVENTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE SAONE

La Commune alloue la somme de 7 € 65 par collégien habitant Gennevilliers soit 221 € 85 pour 29 élèves.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- La Commune alloue la somme de 100 € à l'abbé VERNEREY pour le gardiennage de l'église.

- La Commune encaisse un chèque de 6150 € 30 versé par GAZ ET EAUX concernant la redevance assainissement pour le second semestre 2007.

- Le Conseil municipal alloue une somme de 25 € à vingt lauréats qui se sont distingués au concours d'illumination des maisons pour Noël 2008.

Les familles récompensées sont : ARDIET Jean-Luc, AUER Claude, BAK Charles, BENIER Daniel, BOISSENOT Marcel, BURNEY Colette, COMTE Michel, CUCHOT Ludovic, CUENOT Alain, DACH Roger, DUCCESCHI Louise, FOUILLOUX Louise, LAURENT Gérard, MAHON Daniel, MERCIER Raymonde, MAGNIN Hervé, MOTTAS Jean-pierre, PERRUICHE Claude, PILLOT Jean, VUILLECARD Claude.

La commission n'a pu récompenser que les maisons qui étaient illuminées le jour de son passage.

- Dans le cadre du projet de jardins communaux, un terrain a été retenu en dessous de chez M. CUCHE Bernard. Le montant de la location est fixé à 20 € l'are par an. Les personnes qui s'étaient montrées intéressées par le projet peuvent contacter le secrétaire de mairie afin de réserver une parcelle.

- Rappel sur le recensement : les personnes qui se sont engagées à remettre directement leurs fiches de renseignements à la mairie doivent le faire très rapidement.

- Une enquête destinée à évaluer les attentes des habitants de Gennes sur la mise en place d'un marché local devait se dérouler fin janvier. Pour des raisons d'organisation, elle aura lieu durant le mois de février et sera menée par des étudiants de l'Institut rural de Morre.

- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : Afin de répondre aux prérogatives fixées par la loi de modernisation de la sécurité civile, la Commune de Gennes doit réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. L'objectif de ce plan est de mettre en œuvre une organisation communale en cas de survenance d'événements graves tels que inondations, tempêtes, risques industriels, pandémies... afin de sauvegarder les biens et les personnes.

Pour mener à bien ce Plan Communal de Sauvegarde, la Commune de Gennes souhaite recenser les personnes ayant des compétences dans les domaines suivants :

- Médical et paramédical
- Secours (organisation et intervention)
- Logistique
- Informatique
- Communication

Nous invitons donc toutes les personnes qui le souhaitent à se faire connaître auprès du secrétaire de mairie. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Madame Paulina REQUENA au 03 81 55 64 17 le soir à partir de 20h30.

- Les Communes de Montfaucon et Saône transmettent leurs bulletins d'information aux Communes voisines. Les personnes intéressées peuvent donc dorénavant les consulter aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

- Etat Civil : Naissance à Besançon, le 3 janvier, de Lina, fille de Sabrina et Stéphane GRIFFON, domiciliés au 2 rue de la Maltière. Nous souhaitons la bienvenue au bébé dans notre village et félicitons les heureux parents.

- Nous rappelons que les modifications de façades (ouvertures de fenêtres, ravalements, ...) et les constructions de plus de 2 m² (abris de jardins, abris bois, ...) sont soumises à déclaration. En cas de doute sur la nécessité de déclarer un projet, n'hésitez pas à contacter le secrétaire de mairie.

Le secrétaire de séance
Christophe SIMON

- Le club du 3^{ème} âge organise son concours de belote le dimanche 01/03/2009 à 13h30 à la salle des associations attenante à la salle polyvalente. Un lot sera remis à chaque participant et une copieuse assiette anglaise offerte à la fin du concours. Renseignements et inscriptions auprès de Chantal DUPRAT ou Roger BRENOT.

- Le bénéfice du moules frites organisé en partenariat par les associations, s'élève à 1893 €. Le comité des fêtes verse la somme de 2193 €, le club de pétanque 400 €, la société de pêche 300 €, la société de chasse 150 €. Il reste donc 1200 € à la charge de la commune pour faire face à la dépense concernant la réfection du parquet de la salle polyvalente. D'autres associations se sont jointes à cette organisation pour la préparation et les inscriptions de convives : Familles Rurales, Club de gymnastique, la Ritournelle, le Club du 3^{ème} âge. La

commune remercie très sincèrement les associations pour leurs dons et toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée.

- La fête patronale qui aura lieu le 10 mai 2009 accueillera les 8, 9 et 10 mai, au sein du lavoir, une exposition de peinture de l'artiste Jeanne LORACH. Nous vous invitons à venir admirer ces œuvres.

- Le Comité des fêtes n'organisant pas le réveillon du Nouvel An 2010, les autres associations du villages ont la possibilité de reprendre l'organisation à leur charge. Les associations intéressées peuvent ainsi dès à présent contacter Valérie BENOIT (06 64 35 65 38) pour la réservation de la salle.

N.B. : En raison d'une panne du photocopieur, quelques exemplaires du compte-rendu ont dû être imprimés en recto uniquement.